

PROCEDURE DE DEMANDE DE RENVOI D'UN MATCH

En cas de déplacement de match, l'équipe qui souhaite déplacer le match contacte le responsable de l'équipe adverse et lui propose 2-3 dates. En cas d'impossibilité, l'équipe adverse peut aussi proposer des dates, mais n'est pas en droit de refuser la demande.

Note : - un match du 1^{er} tour doit être joué dans le même tour
- aucun match ne peut être joué le jour de la finale de la Coupe suisse

Lorsque une date est retenue, le responsable de l'équipe qui demande le renvoi contacte le responsable arbitre du club arbitre pour l'informer de ce déplacement de match, remplit le formulaire de demande de déplacement de match qui se trouve sur le site www.srvv.ch et l'envoie dûment complété selon les indications qui y figurent.

Dès réception du formulaire, la COC prendra sa décision concernant cette demande et en avisera les personnes concernées.

Les délais d'envoi du formulaire de demande sont de 15 jours ouvrables lorsque le formulaire est envoyé par courrier et 6 jours ouvrables lorsque la demande est envoyée par e-mail.

Conformément à l'art. 10.5 d) des frais seront facturés au club, sauf pour les situations suivantes :

Salle indisponible (raison indépendante du club) :
une attestation communale doit être jointe à l'envoi du formulaire de demande de renvoi.

Joueurs malades ou blessés :
le ou les certificats médicaux doi(ven)t être joint(s) à l'envoi du formulaire de demande de renvoi et l'effectif total de l'équipe doit être mentionné dans la rubrique des remarques du formulaire.

Conditions météorologiques désastreuses :
toutes les personnes concernées (responsable de l'équipe adverse, responsable du club arbitre, président COC, responsable des demandes de renvoi et secrétariat SVRV) doivent être prévenues 4 heures avant le début du match pour les matches joués en semaine et 24 heures avant le début du match pour les matches joués le week-end. De plus, il faudra annoncer la nouvelle date de la rencontre au moyen du formulaire de demande de renvoi dans les 7 jours ouvrables, sachant qu'un match du 1^{er} tour doit être joué au 1^{er} tour. Le Président COC se garde le droit de refuser cette demande.

Demande anticipée :
Lorsque le formulaire de demande de renvoi de match dûment complété (avec accord du club adverse et du club arbitre) parvient à la COC au moins 3 mois avant la date initiale du match.